

**Titulaire(s) du compte**

Date de mise à jour : 07/02/2024

Nom : THOMAS

Prénom : THIBAULT

Date de naissance : 06/02/1958

Racine Contact n° : 1451784

**Vos réponses au Questionnaire Connaissance Client****Ce questionnaire est obligatoire et préalable :**

- À la fourniture de conseil en investissement financier, du service de gestion de portefeuille et de réception/transmission d'ordres;
- À toute demande de souscription et à l'occasion d'opération dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie et/ou contrat de capitalisation.

Il s'inscrit dans le cadre de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier et de l'article L. 521-4 du Code des assurances. Toutes les informations figurant dans le présent questionnaire sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue la Banque en vertu de l'article L. 511-33 du Code monétaire et financier. Ce questionnaire a pour objet de recueillir des informations précises relatives à votre situation financière, vos objectifs d'investissement, vos connaissances et expériences en matière d'investissement et votre sensibilité aux risques afin de nous assurer que les conseils ou prestations qui vous seront fournis seront adaptés. Pour ce faire, nous avons besoin de vérifier que les informations vous concernant demeurent à jour, notamment en cas de changement de votre situation, y compris à l'occasion d'un nouveau versement, d'un rachat partiel ou d'un arbitrage entre supports en matière de contrat d'assurance-vie et/ou contrat de capitalisation. La collecte d'informations complètes et sincères est une condition indispensable pour nous permettre d'agir au mieux de vos intérêts. De même, tout changement dans votre situation concernant les informations qui nous ont été fournies doit nous être communiqué au plus vite. En cas de refus de communiquer les informations demandées dans votre intérêt et conformément à la réglementation, votre Banquier Privé ne sera pas en mesure de vous :

- Fournir un service de conseil en investissement ou de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Dans ce cas, les seules prestations envisageables sont les réceptions et transmissions d'ordres. Vous prendrez, dès lors, la décision d'investir sous votre entière responsabilité.
- Proposer la souscription d'un contrat d'assurance-vie et/ou contrat de capitalisation et/ou de vous fournir un conseil en cours de vie du contrat. En matière de contrat d'assurance-vie et/ou de contrat de capitalisation, l'intermédiaire en assurance vous avertira, préalablement à la souscription d'un tel contrat, qu'il ne sera pas en mesure de vous conseiller sur un contrat adapté à votre situation financière, à vos connaissances et vos objectifs de souscription et vous mettra en garde sur la non-adéquation entre votre profil d'investisseur et les Unités de Comptes sélectionnées. Vous prendrez dès lors la décision d'investir sous votre entière responsabilité.



## Capacité financière

---

### Revenus annuels (Reprise du total des revenus indiqués dans le bilan patrimonial)

---

- Inférieurs à 50 000
- Compris entre 50 000 et 90 000
- Compris entre 90 001 et 150 000
- Supérieurs à 150 000

### Total du patrimoine brut du titulaire chez Milleis (Retraitement des informations depuis Positions consolidées: Patrimoine propre + Part du patrimoine commun revenant au titulaire)

---

- Inférieur à 100 000
- Compris entre 100 000 et 250 000
- Compris entre 250 001 et 500 000
- Compris entre 500 001 et 1 000 000
- Supérieur à 1 000 000

### Total du patrimoine brut du titulaire hors Milleis (Reprise des données du bilan patrimonial: Patrimoine propre + Part du patrimoine commun revenant au titulaire)

---

- Inférieur à 100 000
- Compris entre 100 000 et 250 000
- Compris entre 250 001 et 500 000
- Compris entre 500 001 et 1 000 000
- Supérieur à 1 000 000

### Quelle part de votre patrimoine (chez Milleis et hors Milleis) est investie sur des actifs financiers (hors SCPI/SCI)?

---

- Moins de 25%
- De 25% à 50%
- De 51% à 75%
- Plus de 75%

### Quelle part de votre patrimoine (chez Milleis et hors Milleis) est investie en actifs immobiliers?

---

- Moins de 25%
- De 25% à 50%
- De 51% à 75%
- Plus de 75%

### Quelle proportion représente le montant total de vos charges annuelles (charges courantes, IRPP, IFI, prêt à la consommation, crédit immobilier, etc) au vu de vos revenus annuels ?

---

- Moins de 25%
- De 25% à 50%
- De 51% à 75%
- Plus de 75%

## Connaissance et expérience (Compréhension des caractéristiques et risques produit).

---

Votre situation professionnelle requiert-elle une connaissance des Marchés et des Instruments Financiers qui y sont négociés ?

---

Oui

Non

Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « OPC monétaires » ?

---

Oui

Non

Connaissez-vous les « OPC monétaires » ?

---

Oui

Non

Les OPC monétaires fluctuent-ils en fonction des marchés actions ?

---

Oui

Non

Ne sait pas

Les OPC monétaires offrent-ils une garantie sur le capital investi à tout moment ?

---

Oui

Non

Ne sait pas

Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « Obligations ou OPC obligataires » ?

---

Oui

Non

Connaissez-vous les « Obligations ou OPC obligataires » ?

---

Oui

Non

La valorisation d'une obligation / d'un OPC obligataire est-elle soumise aux fluctuations des marchés de taux d'intérêt ?

---

Oui

Non

Ne sait pas

**Les obligations / OPC obligataires offrent-ils une garantie sur le capital investi ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « Actions ou OPC actions » ?**

---

- Oui
- Non

**Connaissez-vous les « Actions ou OPC Actions » ?**

---

- Oui
- Non

**Les actions / OPC actions sont-ils exposés à de fortes fluctuations de leur valeur ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Les actions / OPC actions offrent-ils une garantie sur le capital investi ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « placements à formule (EMTN, OPC à formule) » ?**

---

- Oui
- Non

**Connaissez-vous les « placements à formule (EMTN, OPC à formule) » ?**

---

- Oui
- Non

**Les placements à formule sont-ils toujours exposés au risque de défaut de l'émetteur et sont-ils susceptibles d'exposer à un risque de perte en capital pouvant être totale ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Les garanties sur les placements à formule sont-elles conditionnées au maintien de l'investissement jusqu'à la date d'échéance ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « Produits en partie ou totalement non cotés (titres non cotés, FCPI/FIP, Fonds de Capital Investissement) » ?**

---

- Oui
- Non

**Connaissez-vous les "Produits en partie ou totalement non cotés (titres non cotés, FCPI/FIP, Fonds de Capital Investissement)" ?**

---

- Oui
- Non

**Les titres non cotés ou les FCPR sont-ils destinés à être détenus sur une longue durée et leur liquidité est-elle limitée ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Les FCPI/FCPR offrent-ils une garantie sur le capital investi ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « Produits d'immobiliers de rendement (SCPI, OPCI, SCI) » ?**

---

- Oui
- Non

**Connaissez-vous les « Produits d'immobilier de rendement (SCPI, OPCI, SCI) » ?**

---

- Oui
- Non

**Les SCPI correspondent-elles à un investissement sur l'immobilier et présentent-elles une faible liquidité ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Les OPCV correspondent-ils à un investissement pour partie sur l'immobilier et sont-ils plus liquides que des SCPI ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « Warrants / Certificats » ?**

---

- Oui
- Non

**Connaissez-vous les « Warrants / Certificats » ?**

---

- Oui
- Non

**Les produits dérivés sont-ils des instruments très volatiles qui peuvent amplifier les fluctuations des marchés et conduire à la perte intégrale du capital investi ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Les produits dérivés ont une durée de vie définie et leur cotation peut perdre de la valeur au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'échéance ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**Avez-vous déjà réalisé des opérations sur les « Trackers (ETF) » ?**

---

- Oui
- Non

**Connaissez-vous les « Trackers (ETF) » ?**

---

- Oui
- Non

**Les Trackers (ETF) sont-ils exposés à la variation de leurs indices ?**

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

### La perte en capital peut-elle être totale ?

---

- Oui
- Non
- Ne sait pas

### Parmi les marchés suivants, précisez ceux sur lesquels vous intervenez déjà seul ou pour lesquels vous avez compris qu'ils étaient exposés aux risques de perte en capital

---

- Aucun
- Eurolist compartiment A
- Eurolist compartiment B
- Eurolist compartiment C
- Euronext Access (ex Marché libre)
- Euronext Growth (ex Alternext)
- Monep et autres dérivés
- Marchés étrangers

### Objectifs et horizon d'investissement

---

#### Comment évaluez-vous votre appétence au risque dans le cadre de vos investissements chez Milleis (compte-titres, contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation) ?

---

- Vous ne souhaitez pas mettre en risque votre portefeuille et recherchez des placements à capital garanti ou peu volatiles
- Vous êtes prêt à mettre en risque une partie raisonnable de votre portefeuille et recherchez des placements moyennement volatiles
- Vous êtes prêt à mettre en risque jusqu'à la totalité de votre portefeuille et recherchez des placements avant tout pour leurs performances au risque d'être volatiles
- Vous être prêt à vous exposer à un risque pouvant être supérieur à votre capital, et recherchez des placements très risqués, volatiles, pouvant bénéficier d'effets de levier

#### Votre investissement chez Milleis perd 10% de sa valeur en 3 mois. Que faites-vous ?

---

- Vous réinvestissez dans les mêmes actifs pour profiter de cette opportunité d'acheter moins cher
- Vous patientez en attendant que le marché remonte sans paniquer
- Vous vendez une partie de vos avoirs pour limiter vos pertes
- Vous vendez tout pour ne pas perdre plus d'argent
- Je ne sais pas, je demande conseil à mon banquier

#### Sur les avoirs déposés chez Milleis, quel est votre horizon d'investissement ?

---

- Jusqu'à 3 ans (court terme)
- Entre 3 et 5 ans (moyen terme)
- Entre 5 et 8 ans (long terme)
- Jusqu'à 8 ans et plus (long terme durée minimum conseillée sur un contrat de capitalisation)

### Sur les avoirs déposés chez Milleis, de combien souhaiteriez-vous pouvoir disposer à moyen terme (3-5 ans) ?

---

- 100% : La totalité ou presque : vous souhaitez pouvoir récupérer votre capital et en disposer rapidement
- 75% : la sécurisation et la disponibilité de votre capital est une priorité pour faire face aux dépenses que vous anticipez
- 50% : la sécurisation et la disponibilité de vos avoirs n'est pas une priorité pour faire face à vos dépenses habituelles
- 25% : votre capital ne sera nécessaire en dernier recours que pour faire face à des dépenses imprévues.
- 0% : Vous investissez sur votre compte-titres les sommes dont vous n'avez pas l'utilité et disposez d'une épargne de précaution par ailleurs.

### Pour les avoirs déposés chez Milleis, quels objectifs d'investissement correspondent actuellement à vos priorités ?

---

- Se constituer une épargne
- Faire fructifier un capital
- Optimiser votre fiscalité
- Optimiser la transmission de votre patrimoine à vos proches, donation
- Rechercher une performance élevée même si cela implique des risques importants
- Préparer votre retraite
- Financer un projet important

### Age du titulaire

---

- Moins de 75 ans
- Plus de 75 ans

### Le niveau de durabilité de vos investissements

---

#### Souhaitez-vous que vos investissements chez Milleis aient des caractéristiques de durabilité ou cela n'est pas obligatoire pour vous ?

---

- Je souhaite que mes investissements chez Milleis aient des caractéristiques de durabilité.
- Cela n'est pas obligatoire, mes investissements chez Milleis ne doivent pas forcément avoir des caractéristiques de durabilité.

#### Avertissement : S'il n'est pas obligatoire que vos investissements aient des caractéristiques de durabilité, répondez "Non concerné" aux questions qui suivent.

---

#### Souhaitez-vous définir vos propres critères de durabilité pour vos investissements ou vous appuyer sur les critères de durabilité définis par Milleis?

---

- Je souhaite préciser mes propres critères de durabilité pour mes investissements.
- Je souhaite suivre l'approche proposée par Milleis.
- Non concerné.

#### Avertissement : Si vous souhaitez suivre l'approche Milleis pour vos investissements, répondez "Non concerné" aux questions qui suivent.

---

**Dans quel domaine souhaitez-vous limiter l'impact négatif de vos placements ? (Un seul choix possible)**

---

- Emissions (ex : gaz à effet de serre ou empreinte carbone)
- Biodiversité
- Eau et déchets
- Questions sociales (non applicable pour les SCPI)
- Aucune
- Non concerné.

**Avertissement : Si vous n'avez choisi aucune thématique à la question, répondez "Non concerné" à la question suivante.**

---

**Quelle part de vos investissements devrait maîtriser les impacts négatifs concernant le domaine choisi précédemment ?**

---

- 5%
- 10%
- 20%
- Non concerné.

**Quelle part de vos investissements chez Milleis souhaitez-vous allouer à des actifs financiers qui contribuent à des objectifs environnementaux ou sociaux (Investissement Durable) ?**

---

- 0%
- 5%
- 10%
- 20%
- Non concerné.

## VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR :

Au vu de vos réponses au Questionnaire Connaissance Client, votre profil d'investisseur est : OFFENSIF

Vous ne souhaitez pas répondre aux sections « Connaissance et expérience d'investisseur » et « Objectifs et horizon de placement »

Si le(s) client(s) ne communique(nt) pas les informations requises, la Banque s'abstiendra de lui/leur fournir le service de conseil en investissement ou celui de gestion de portefeuille, ou le/les mettra en garde sur le caractère non adapté de l'instrument financier préalablement à la fourniture des services de réception et transmission d'ordres ou d'exécution d'ordres ou ne sera pas en mesure de lui/leur fournir un conseil sur un contrat d'assurance-vie et/ou contrat de capitalisation adapté à sa/leur situation financière, ses/leurs connaissances et ses/leurs objectifs de souscription et le/les mettra en garde sur la non adéquation entre le profil d'investisseur et la sélection des supports d'investissement et ce préalablement à la souscription d'un tel contrat.

### Loi Informatique et Libertés

Ce formulaire a pour objet de permettre à Milleis Banque, responsable de traitement, de recueillir des informations relatives à votre situation financière, vos objectifs d'investissement, vos connaissances et expériences en matière d'investissements et votre sensibilité aux risques afin de vous fournir des conseils ou prestations qui seront adaptées et correspondront à vos attentes.

En cas de refus de communiquer les informations demandées dans votre intérêt et conformément à la réglementation, votre Banquier Privé ne disposera pas d'éléments suffisants permettant de s'assurer que les produits et services proposés vous sont adaptés, et il s'abstiendra par conséquent de vous fournir le service de conseil en investissement ou de gestion de portefeuille. Dans ce cas, les seules prestations envisageables sont les réceptions et transmissions d'ordres.

Les informations demandées dans ce formulaire sont recueillies dans le cadre :

- Des obligations des prestataires de service d'investissement qui fournissent un service de gestion de portefeuille, de conseil en investissement financier ou en réception/transmission d'ordres;
- De l'obligation de recueillir les exigences et les besoins du Client souhaitant souscrire ou investir dans un contrat d'assurance-vie et/ou contrat de capitalisation.

Elles sont destinées aux services habilités de Milleis Banque notamment en charge de la gestion et du conseil en investissement, elles seront également transmises à des destinataires externes à des fins de calcul de profil et de contrôle d'adéquation de vos investissements avec votre profil investisseur ainsi qu'à des prestataires de services pour l'exécution des travaux sous-traités tel le support en matière d'étude et gestion des dossiers, le support informatique et l'hébergement de données...

Dans l'hypothèse de transferts de données personnelles vers des pays situés hors Union Européenne, et n'offrant pas un niveau adéquat de protection des données personnelles, la Banque prendra toutes mesures utiles pour protéger les données personnelles transférées, notamment par la conclusion de contrats de transfert hors Union européenne basés sur les clauses contractuelles types de la Commission européenne.

Les informations sont conservées pour la plus longue des durées nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles ou des prescriptions légales.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose notamment sur ses données personnelles d'un droit d'accès, de rectification des données inexacts ou périmés le concernant, ainsi que des droits de suppression et d'opposition. Il peut également exercer ses droits à la limitation du traitement et à la portabilité par courrier postal accompagné d'une copie d'une pièce d'identité auprès de : Milleis banque – Service Qualité Clientèle – 2 - 20 place des Vins de France – 75575 Paris Cedex 12. Les frais de timbre seront remboursés sur simple demande du Client.

En cas de désaccord, le Client est également en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL en utilisant les coordonnées présentes sur son site.

Pour plus de détails sur les informations présentées ci-dessus, le Client peut consulter notre Politique de Données Personnelles présente sur notre site internet ou contacter notre Délégué à la Protection des Données Personnelles selon les modalités prévues dans la Politique.

Souhaitez-vous recevoir, de la part de Milleis Banque, des informations commerciales qui pourraient vous intéresser concernant des produits, services ou événements de Milleis Banque ou d'autres sociétés du groupe Milleis par :

E-mail : contact@thomas34.fr.....

Oui  Non

Courrier postal : 9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN FR.....

Oui  Non

Téléphone : .....

Oui  Non

SMS/MMS : .....

Oui  Non

Vous pourrez à tout moment nous faire connaître votre volonté de vous opposer sans frais à ce que les informations vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale, par courrier postal, à l'adresse suivante : Milleis - Service Qualité Clients - 2 - 20 place des Vins de France - 75575 Paris Cedex 2.

Fait en 2 exemplaires originaux à : .....

le : .....

**Nom et signature du Banquier Privé  
ayant recueilli ces informations :**

**Nom et signature du Client (ou de son  
représentant) :**

Signé le 08/02/24,  
THOMAS THIBAUT



Signé le 07/02/24,  
Milleis

**MILLEIS**  
BANQUE